



## Vol a l'étalage pour 7 euro

Par **case67**, le **16/11/2007** à **22:27**

Bonjour, j'ai 16 an. Il y a un mois environ je me suis fais prendre possédant un collier de 7 euro volé. Ils ont porté plainte et on appelé mes parents. Je voulais savoir ce qu'il allait ce passé ( sachant que ces la premiere fois que je me fais prendre ) ... je vais avoir un casier judiciaire ? il se peut que le juge ne tienne pas compte de la plainte ? sa va me couté combien ?  
Je regrette enormement ce que j'ai fais, j'y repense tout les jours ! de plus j'angoisse a mort !

Par **Jurigaby**, le **17/11/2007** à **14:40**

Bonjour.  
Si le procureur de la république décide de poursuivre l'affaire en justice (ce qui n'est pas dit parce que pour 7 euros franchement...), vous pouvez encourir la peine de 3 ans de prisons et 45 000 euros d'amende..  
Mais perso, je doute que ça aille jusqu'au procès..  
Je pense plutot qu'il y aura un simple rappel à la loi donc pas d'inscription sur le Casier judiciaire.

Par **case67**, le **20/11/2007** à **19:17**

3 an de prison ... même si ces la premiere fois que j'ai à faire a la police ? je pourrais savoir quand si je vais devoir aller au tribunal ou pas ?  
merci d'avance pour vos reponse

Par **Jurigaby**, le **20/11/2007** à **19:43**

Bonjour.rnrnLe délai de prescription est de 3 ans...Donc, le proc a trois ans pour saisir un tribunal..

Par **mymi**, le **21/11/2007** à **21:20**

Et si c'est pour 89 euro ?

Par **Jurigaby**, le **21/11/2007** à **22:10**

Même solution... rnrnEt même si c'était à 100 000 euros...

Par **mymi**, le **11/12/2007** à **21:19**

Dans quel cas Le procureur Poursuivrait l'affaire sans suite ?

Par **Jurigaby**, le **11/12/2007** à **22:40**

Bonjour.rnrnSi personne ne s'est constituée partie civile (victime qui demande réparation...), c'est le procureur qui choisit, il fait un peu ce qu'il veut...Cela peut donc varier en fonction des régions et surtout en fonction de la politique pénale menée par chaque parquet.rnrnAutrement dit, si le procureur de votre région considère comme normal de poursuivre toutes les infractions, même les plus petites, alors c'est son choix..

Par **fritz974**, le **15/12/2007** à **14:07**

moi, je vous conseillerais d'aller demander pardon à la personne à qui vous avez volé le collier et de lui demander de retirer sa plainte. Et surtout ne recommencez jamais.....

Par **case67**, le **16/12/2007** à **15:00**

J'ai voulu m'excuser ... mais je n'est plus le droit de rentré dans le centre commerciale ! Je ne pense pas que juste parce qu'on regrette ce que l'ona fait il enleverai la plainte , sa leur rapporte plus de la garder que de la supprimé. rnrnEn tout ca sa ve dire que pendant 3 an je

vais stressé pour un vol de 7 euro ....

Par **fritz974**, le **16/12/2007** à **16:58**

vous n'avez plus le droit de rentrer dans le centre commercial mais vous avez toujours la possibilité d'écrire au directeur du magasin... même si vous ne connaissez pas son nom, vous écrivez à " monsieur le directeur général du magasin X, adresse..." ensuite vous formulez une belle lettre d'excuses ( vous pouvez vous faire aider pour la rédiger... ). Je pense que ça peut marcher.... de toute manière qui ne tente rien n'a rien... qu'est-ce que ça vous coûte d'essayer....

Par **case67**, le **17/12/2007** à **19:36**

Vous avez tout à fait raison .. mais en ce qui me concerne je pense que tout ceci remonte à trop loin pour pouvoir envoyer une lettre au directeur du magasin ( 2 mois ) Quoi que comme on dit mieux vaut tard que jamais ....

Par **case67**, le **12/03/2008** à **14:14**

Cela fait maintenant 5 mois que je n'ai pas eu de nouvelles concernant ce vol ... jusqu'à aujourd'hui ! J'ai reçu une convocation au commissariat, ils veulent que j'emmène la carte d'identité et que ma mère ou mon père vienne avec .... Je vais aller en prison ? Je vais devoir payer 45 000 euro ? ( je vis en Alsace ! )  
Sachez également que je n'ai pas pu envoyer de lettre au magasin ... Je n'en ai pas eu le courage ( oui je sais je suis un lâche ... )